

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2018

CHAPITRE 14

**MINISTERE DES
ARTS ET DE LA CULTURE**

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	7
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	8
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2018	9
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	11
2.1.	PROGRAMME 181: CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAIS	12
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	13
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	13
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018	14
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018	16
2.2.	PROGRAMME 182: RENFORCEMENT DE L'APPAREIL DE PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	20
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	21
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	21
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018	22
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018	24
2.3.	PROGRAMME 183: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR ART ET CULTURE	27
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	28
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	28
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018	29
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018	31
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	37

3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	38
3.2.	LEÇONS APPRISES	39
3.3.	PERSPECTIVES	39

NOTE EXPLICATIVE

La loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat, modifiée et complétée par la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques, a mis en place un nouveau cadre de gestion budgétaire, comptable et financier dans les Administrations publiques. Véritable Constitution financière, ce nouveau cadre a remplacé l'Ordonnance de 1962 qui, malgré les résultats non négligeables obtenus au cours des cinquante dernières années, était devenue inadaptée au regard des défis actuels de notre pays. A cet effet, L'article 22 (Alinéa 1) de la LRFE 2018 dispose que "les RAP annexés à la loi de règlement présentant pour chaque programme, les résultats obtenus comparés aux objectifs fixés, les actions développés et les moyens utilisés, accompagnés d'indicateurs d'activités et de résultats, ainsi qu'une estimation du coût des activités ou des services rendus"

Le nouveau texte est l'expression politique de la volonté affichée par le Chef de l'Etat qui, lors de sa communication spéciale au cours du Conseil des Ministres du 12 septembre 2007, disait : « le Gouvernement doit s'attendre à être jugé sur des critères de performance ». C'est une traduction dans les faits de la gestion axée sur les résultats (GAR). Après l'adoption et la promulgation de la loi N°2012/014 du 21 décembre 2012 portant loi de finances de la République du Cameroun, première loi élaborée en mode Programmes après son exécution tout au long de l'exercice 2013, il est nécessaire de dresser un bilan des activités menées et des résultats obtenus dans le cadre des politiques publiques mises en œuvre au Ministère des Arts et de la Culture, au terme de l'exercice budgétaire de référence.

L'élaboration du rapport annuel de performance (RAP) constitue une autre grande avancée dans le déploiement des principes et normes édictés dans le Nouveau Régime Financier de l'Etat. Le RAP, en même temps qu'il permet de rendre compte des résultats obtenus et de l'utilisation des ressources affectées aux programmes, favorise également une meilleure projection des résultats à venir, tirant avantage des leçons apprises au cours de l'exercice précédent.

Au terme d'une année de mise en œuvre des trois (3) programmes du Ministère des Arts et de la Culture, le présent RAP/MINAC 2018, rend compte des résultats obtenus en présentant tour à tour :

- Ø le contexte de mise en œuvre des programmes du MINAC ;
 - Ø l'état de mise en œuvre du budget programme 2018 du MINAC ;
- le bilan stratégique et les perspectives.

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

Articulé autour de la vision de développement à l'horizon 2035, le cadre stratégique global du Cameroun ambitionne de faire de ce dernier un «**pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité**» avec, en toile de fond, la transformation de l'économie nationale portée par des taux de croissance à deux chiffres, la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie et l'amélioration substantielle de la gouvernance publique.

Pour ce faire, les objectifs globaux définis par cette vision portent sur la réduction de la pauvreté à un niveau socialement acceptable, l'industrialisation du Cameroun pour atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé en passant par le stade de pays à revenu intermédiaire haut (PRIB haut), la réduction du chômage et du sous-emploi, ainsi que la consolidation des acquis de la démocratie, de l'unité nationale dans la diversité.

Sous ce rapport, il est entrevu dans la première phase de la mise en œuvre de la vision de développement qui correspond au Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), de conduire un ensemble de projets structurants à fort impact sur la croissance et la transformation du tissu économique et social.

La dimension sociale et humaine de cette vision de développement entend mettre un accent sur la redistribution équitable des retombées de la croissance en vue d'assurer de meilleures conditions de vie aux populations, ce qui passe notamment par l'accès aux services sociaux de base, l'assumption des droits fondamentaux, notamment l'éducation, l'accès aux soins de santé, l'accès à l'eau et à l'électricité, mais aussi la jouissance des droits liés à la formation intégrale de l'homme, notamment sur le plan intellectuel, suivant les critères de l'indice de développement humain.

Le secteur de la culture trouve dans ce créneau son ancrage dans la nécessité de permettre aux citoyens d'accéder aux produits culturels, de conserver, de sauvegarder et de valoriser notre patrimoine culturel, mémoire collective de tout un peuple. Mieux encore, ce secteur se doit de mettre en place un cadre favorable à la préservation et à la valorisation de la diversité culturelle au Cameroun, dans un contexte de consolidation du vivre ensemble, de l'unité nationale et de l'intégration de toutes les composantes sociolinguistiques de notre pays.

Pour remplir cette noble mission, le Ministère des Arts et de la culture entend mettre un accent sur les activités qui contribuent (i) à la consolidation et la consécration de notre mémoire collective, (ii) au développement progressif de la créativité littéraire et artistique et (iii) au développement de l'animation culturelle.

Prenant en considération le fort potentiel créatif, la richesse de notre patrimoine culturel et le vivier de développement des industries créatives, que représente la diversité culturelle camerounaise, les trois programmes développés pour la période 2013-2015 ont été reconduits sur le triennat 2016-2018. Ils entendent mettre l'accent sur l'amélioration des conditions de travail des acteurs culturels et artistiques d'une part, et sur la réappropriation de nos valeurs culturelles garant de notre identité d'autre part.

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Conformément au décret n°2012/381 du 14 septembre 2012, le Ministère des Arts et de la Culture est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de promotion et de développement artistiques et culturels.

À ce titre, il est responsable :

- du développement et de la diffusion des arts et de la culture nationale ;
- de la préservation des sites et monuments historiques ;
- de la protection, de la conservation, de l'enrichissement et de la promotion du patrimoine culturel, artistique et cinématographique ;
- de la promotion de la création artistique et culturelle ;
- de la promotion et du suivi de la diffusion des œuvres d'art et cinématographiques, en relation avec les Administrations concernées ;
- des musées, des bibliothèques, des cinémathèques, des médiathèques et des archives nationales ;
- des conservatoires et autres centres de formation professionnels dans les métiers concernés ;
- du suivi des activités du Ballet National, de l'Orchestre National, du Théâtre National ;
- de la promotion de la cinématographie et des arts dramatiques ;
- de la promotion et de l'encadrement professionnel des artistes ;
- de la promotion et de la supervision des grands événements culturels ;
- du suivi des activités des structures nationales de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur.

La compréhension des missions dévolues au Ministère des Arts et de la Culture laisse entrevoir, comme axes prioritaires, l'initiation aux métiers de l'art et de la culture à travers la détection et la formation des talents, la préservation du patrimoine culturel et sa consolidation dans la conscience collective comme socle commun de notre appartenance à une nation ayant une communauté de destin et un même profil historique, le développement de la créativité visant à faire de chaque coin du Cameroun un vaste laboratoire de production d'œuvres culturelles et artistiques exceptionnelles ; et enfin l'animation culturelle articulée autour de la diffusion des productions culturelles dans le cadre des plateformes de mise en valeur et de mise en scène des acteurs culturels et de leurs produits (biens et services)

En termes de synergies d'actions, le Ministère des Arts et de la Culture a recouru aux institutions internationales œuvrant dans ce domaine, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), le conseil International des Musées (ICOM), le conseil International des Sites et Monuments (ICOMOS), le conseil International pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels (ICCROM), le Conseil International des Archives (ICA), l'Agence Internationale de l'ISBN, la Fédération Internationale des Associations des Bibliothèques (IFLA), pour ne citer que celles-là.

Cette synergie est également nécessaire et indispensable avec les différents acteurs nationaux aussi bien gouvernementaux que de la société civile. Dans le cadre de l'action Gouvernementale, les actions du Ministère des Arts et de la Culture sont à plusieurs points liées à la collaboration avec les Ministères en charge de l'Artisanat et des PME, du Commerce, du Tourisme, de la Communication, de la Décentralisation, des Forêts et de l'Administration du territoire. Au plan de la société civile, le Conseil National des Chefs Traditionnels du Cameroun (CNCTC), les organismes de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins, les différents regroupements et syndicats professionnels, les organisations culturelles promotrices de projets culturels sont autant d'acteurs avec lesquels il convient de travailler en symbiose.

En outre, le Ministère des Arts et de la Culture exerce la tutelle sur le Palais des Congrès et compte sept (07) services rattachés : l'Ensemble National, le Musée National, la Bibliothèque Nationale, les Archives Nationales, la Cinémathèque Nationale, la Centrale de Lecture Publique et l'Institut National des Arts et de la Culture (INAC).

Sous ce rapport, l'action du Ministère des Arts et de la Culture sera essentiellement axée sur :

- Ø La Conservation de l'art et de la culture camerounais;
- Ø Le Renforcement de l'appareil de production des biens et services culturels ;
- La Gouvernance et l'appui institutionnel dans le sous-secteur Art et Culture

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

La mise en œuvre des programmes budgétaires du Ministère des Arts et de la Culture pour l'exercice 2018 a été marquée par l'entrée dans le deuxième triennat de la période de réforme, entendue comme celui de la consolidation des processus de réforme. La mise en œuvre effective du bilinguisme dans le domaine administratif est un facteur non moins négligeable. Cependant, il intervient également, au plan interne, dans un contexte de renouvellement des ressources humaines, mettant ainsi en exergue la nécessaire appropriation des mécanismes de gestion axée sur les résultats (GAR) et de la chaîne PPBS.

- **La mise en œuvre de la réforme budgétaire de l'Etat**

L'exercice 2018 a été marqué par la promulgation de la loi N° 2017/021 du 20 décembre 2017 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018, ainsi que de la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques. L'on a également observé au Ministère des Arts et de la Culture une difficulté d'appropriation des mécanismes introduits par la réforme des finances publiques, en raison du nécessaire et impératif renouvellement des ressources humaines, en vue d'insuffler un vent nouveau dans la conduite des politiques publiques dans le secteur des Arts et de la Culture. Cet état de fait a donc rendu difficile la mise en œuvre de la réforme budgétaire, bien que la préparation des documents budgétaires réponde à cette exigence de réforme. Il est donc à retenir, au cours de l'exercice 2018, la planification et la budgétisation des programmes suivant les mécanismes de la réforme budgétaire et le respect du calendrier budgétaire. En bref, l'appropriation de la réforme se fait de manière progressive.

- **Présentation des programmes**

Le Ministère des Arts et de la Culture est chargé de mettre en œuvre trois Programmes dont deux programmes techniques et un programme. Il s'agit du Programme 181 intitulé **Conservation de l'art et de la culture camerounais** qui s'occupe de la « Reconstitution de la mémoire collective nationale », de la « Sauvegarde et protection du patrimoine culturel et artistique » et de la « Restauration et aménagement du patrimoine culturel ». Puis le Programme 182 intitulé « **Renforcement de l'appareil de production des biens et services culturels** » qui comprend la « Valorisation et vulgarisation de la culture camerounaise la « Redynamisation de la coopération culturelle nationale et internationale » et « Développement et promotion des industries culturelles et créatives ». Enfin le Programme 183 intitulé « **Gouvernance et l'appui institutionnel dans le sous-secteur Art et Culture** » s'occupe de la Coordination et du suivi des activités des services, Développement de la chaîne PPBS, de l'amélioration du cadre et des conditions de travail, du Développement des ressources humaines, du Contrôle et audit, et de la Communication.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2018

Ø L'opérationnalisation minimale des services rattachés

Pour la mise en œuvre adéquate de ses programmes et activités, le Ministère des Arts et de la Culture dispose dans son cadre organique, de services rattachés, bras séculiers pour certaines actions publiques dans les domaines techniques spécifiques, notamment en matière de conservation de notre patrimoine (muséal, archivistique, littéraire, cinématographique, archéologique), de diffusion de la culture (Ensemble National) et de formation professionnelle dans les métiers de la culture (INAC). La mise en place de ces structures rendrait plus visible, efficace et opérante l'action du Ministère des Arts et de la Culture dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes suivant les trois axes développés à cet effet.

L'absence de certaines structures (Cinémathèque Nationale, Bibliothèque Nationale, Institut National des Arts et de la Culture) et la mise en œuvre minimale pour d'autres (Archives Nationales, Ensemble National, Musée National) dont seuls les Directeurs et Directeurs-Adjoints ont été nommés, pose un problème sérieux dans la conduite de ces politiques publiques.

Les actions de consolidation de la mémoire collective sont principalement celles qui souffrent de cette implémentation minimale. Le plan national de modernisation de la gestion des archives historiques reste l'un des aspects les plus patents de ce déficit, tout autant que la constitution d'un patrimoine muséographique national. Les pans du patrimoine culturel relatifs à la production éditoriale et cinématographique nationale, la formation et la mise sur le marché de l'emploi des ressources compétentes et qualifiées à même de répondre aux standards internationaux restent inopérants du fait de l'absence de ces structures. Dans le domaine de la lecture publique, la Centrale dédiée à cette cause ne fonctionne que de façon minimale, et ne permet par conséquent pas de garantir l'action que devrait conduire l'Etat afin de permettre au Cameroun de renouer avec sa grande et longue tradition littéraire.

Ø L'insuffisant émaillage des services déconcentrés

L'action culturelle, pour être efficiente, requiert la mise en œuvre au niveau local, notamment

régional et départemental. Si au plan régional, les principaux responsables sont nommés et les différents postes de responsabilités pourvus, il demeure que l'insuffisance des effectifs continue de poser de sérieux soucis au plan départemental où seuls les Délégués Départementaux ont été nommés, ce qui ne permet pas à ces structures d'être totalement opérationnels. Le suivi des actions culturelles à ce niveau reste faible et ne permet pas un suivi de proximité des structures et des acteurs culturels. Est ainsi mis en cause le suivi de la politique de décentralisation et l'appui technique aux collectivités territoriales décentralisées.

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2018

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 181

CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAIS

Responsable du programme

MBIDA CHRISTOPHE

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme "**conservation de l'art et de la culture camerounais**" qui a pour objectif de "reconstituer, sauvegarder et rentabiliser le patrimoine culturel et artistique", vise à inventorier les biens et éléments culturels et en assurer la reconstitution, la sauvegarde, la protection et la restauration. Il a également pour but de les rendre attractifs pour en faire de véritables lieux de tourisme culturel. A cet effet, il est constitué de trois Actions à savoir:

- Ø reconstitution de la mémoire collective nationale;
- Ø sauvegarde et protection du patrimoine culturel et artistique;
- Ø restauration et aménagement du patrimoine culturel.

OBJECTIF	Viabiliser et rentabiliser le patrimoine culturel et artistique	
Indicateur	Intitulé:	Nombre de biens culturels viabilisés économiquement rentable
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	5.0
	Année de référence:	2015
	Valeur Cible	6.0
	Année cible:	2017
ACTIONS DU PROGRAMME		
DOTATIONS INITIALES	AE 550 700 000	CP 550 700 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	MBIDA CHRISTOPHE,	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

- La menace de disparition des archives, des biens et éléments du patrimoine culturel. Ce qui a suscité de la part des Autorités politiques de prendre des mesures de reconstitution, de sauvegarde et de protection de la mémoire collective.
- La faible adhésion des populations et des communautés détentrices des biens et éléments culturels lors de la collecte des données sur le terrain;
- L'actualisation des textes juridiques du sous-secteur à travers les textes d'application qui vont constituer de nouveaux instruments juridiques devant désormais régir la gestion du patrimoine culturel au Cameroun ;
- La mise en œuvre de la deuxième génération des transferts des compétences et des ressources dans le cadre de la décentralisation, laquelle a suscité une forte demande des appuis des musées royaux des Chefferies traditionnelles ;
- La modicité des fonds alloués aux activités du programme ;
- L'insuffisance des infrastructures de protection et de valorisation du patrimoine culturel et artistique (Palais des Arts et de la Culture, Maisons de la Culture, Délégations des Arts et de la Culture).

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018

ANALYSE DE LA PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME 181

Il est à rappeler que la performance du Programme 181 se mesure par :

- Le nombre de biens et éléments du patrimoine culturel existants dans le fichier de l'inventaire général du patrimoine culturel ;
- Le nombre de textes en faveur de la protection du patrimoine culturel et artistique élaborés ;
- Le nombre de sites culturels réhabilités.

Ce programme a été mis en œuvre en 2018 dans un environnement marqué par la menace de disparition des archives, des biens et éléments du patrimoine culturel. Ce qui a suscité de la part des autorités politiques la prise des mesures de reconstitution, de sauvegarde et de protection de la mémoire collective.

A cet effet, il était nécessaire d'élaborer des textes d'application de la Loi n°2013/003 du 18 avril 2013 régissant le patrimoine culturel au Cameroun, pour la mise en œuvre des nouveaux instruments juridiques d'encadrement de la gestion de ce patrimoine.

Par ailleurs, ce programme a été exécuté dans un contexte de mise en œuvre de la deuxième génération des transferts des compétences et des ressources dans le cadre de la décentralisation, laquelle a suscité une forte demande des appuis des musées royaux des chefferies traditionnelles.

Au demeurant, le Programme 181 a été densifié en exécution des directives de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, relatives à la modernisation de la chaîne nationale d'archivage, d'une part, et à la régulation des organes de gestion des Archives Nationales, d'autre part.

Pour l'exercice budgétaire 2018, trois (3) actions déclinées en dix-sept (17) activités pour quatre-vingt-onze (91) tâches constituent l'armature du programme. Les quatre-vingt-onze (91) tâches programmées ont été entièrement exécutées, parmi lesquelles cinquante-six (56) relèvent des appuis transférés aux musées, pour un taux de réalisation de 100 %.

Pour ce qui est de l'action « **Reconstitution de la mémoire collective nationale** », elle a été entièrement réalisée. Ainsi, en ce qui concerne l'Activité « Conduire l'Inventaire général du patrimoine culturel matériel et immatériel », environ une centaine de Chefs traditionnels des régions de l'Adamaoua et de l'Est ont été sensibilisés à Bertoua à l'opération d'inventaire des biens et éléments du patrimoine culturel ; la collecte des données s'est opérée dans les Régions de l'Adamaoua et de l'Est.

Pour l'action de « **Sauvegarde et protection du patrimoine culturel et artistique** », une trentaine de textes juridiques a été signée. Le Festival National des Arts et de la Culture (FENAC) a été organisé à Bertoua en août 2018.

S'agissant de l'action "**Restauration et aménagement du patrimoine culturel**", qui a pour but de rénover les biens culturels inventoriés et les viabiliser dans l'optique de faire ressortir leur valeur économique, l'Activité relative à l'Appui à la conservation des musées royaux, cinquante-six (56) musées de chefferies ont bénéficié du transfert des ressources dans le cadre de la Décentralisation répartis dans les quatre aires culturelles. L'enveloppe de ces appuis

décentralisés reste insuffisante par rapport à la demande. Les Réserves du Musée National ont été aménagées et des travaux de restauration et d'aménagement du Monument des Cinquantenaires de Buea ont été menés.

Analyse de la performance obtenue du programme 181

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	08 biens viabilisés et économiquement rentables	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	133,3%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 482 032 459	CP 482 032 459
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 68 667 541	Ecart CP 68 667 541
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 482 032 459	CP 482 032 459
TAUX DE CONSOMMATION	100 %	100 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Cette performance se justifie par : - Ø la réalisation des études d'inventaire général du patrimoine culturel dans les régions de l'Adamaoua et de l'Est, - Ø une meilleure protection juridique des musées privés par l'octroi des agréments et de 56 appuis à la réhabilitation des musées locaux, dans le cadre des CTD, La réalisation des travaux de réhabilitation du Monument des Cinquantenaires de Buéa. Il est à relever que la cible du Programme 181 était de "08 biens" en 2018. Cependant, au niveau de l'affichage, l'application PROBMIS ne permet pas de modifier l'année cible.	
PERSPECTIVES 2019	- Poursuivre l'inventaire général du patrimoine culturel dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord, - Poursuivre les travaux de restauration du Monument des Cinquantenaires de Buéa, - Mener des études en vue de la restauration ou la viabilisation des biens et sites du patrimoine culturel (Bimbia, Monuments, RAE, Fortin de Doumé), - Elaborer des textes juridiques du sous-secteur.	

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018

La performance détaillée du programme 181 se présente par Action de la manière suivante:

Action 01 RECONSTITUTION DE LA MEMOIRE COLLECTIVE NATIONALE

OBJECTIF	Identifier, inventorier et documenter l'ensemble des biens culturels matériels et immatériels								
Indicateur	Intitulé:		Biens inscrits dans le Fichier Général des biens culturels matériels et immatériels				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		395.0				100%		
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		550.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		550						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	416 500 000	416 500 000	352 447 545	352 447 545	352 447 545	352 447 545	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Ø La réalisation de cette Action a été marquée par la volonté des Autorités politiques de sauvegarder le patrimoine culturel matériel et immatériel menacé de disparition. Ø Cette Action a été mise en œuvre dans un environnement marqué par la nécessité d'adopter de nouveaux instruments juridiques qui régissent désormais la gestion du patrimoine culturel au Cameroun. Ø La faible adhésion des populations et des communautés detentrices des Biens culturels immatériels lors de la collecte des données n'a pas toujours facilité l'atteinte de l'objectif qui est d'inventorier et documenter l'ensemble des biens culturels ; La signature du décret présidentiel N°2013/332 du 13 SEP. 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles a facilité la collaboration et la disponibilité des chefs traditionnels.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Ø Conduite de l'inventaire général du patrimoine culturel matériel et immatériel : 100 nouvelles fiches renseignées ; Ø Inventaire du patrimoine archivistique national (phase 1) :120 nouveaux mètres linéaires d'actes administratifs recensés ; Ø Elaboration et publication d'une bibliographie nationale (données collectées, mais bibliographie non disponible) ; Ø Elaboration de la stratégie nationale de sécurisation des documents officiels au Cameroun : Un rapport diagnostique et stratégique élaboré ; Constitution et conservation du patrimoine audiovisuel								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Des équipes se sont déployées sur le terrain en vue de (i) la documentation du patrimoine culturel, (ii) la préparation de la bibliographie nationale, (iii) la constitution du patrimoine audiovisuel et (iv) l'inventaire du patrimoine archivistique.								

Perspectives 2019	- Ø Poursuivre l'élaboration du répertoire des Sites culturels, - Ø Poursuivre la conduite de l'inventaire du patrimoine culturel dans les Régions du Nord et de l'Extrême-Nord, - Ø Poursuivre l'inventaire du patrimoine archivistique, - Ø Poursuivre l'élaboration et la publication d'une bibliographie nationale rétrospective, - Ø Poursuivre l'élaboration de la stratégie de sécurisation des documents officiels du Cameroun ; - Ø Poursuite de la constitution et conservation du patrimoine audiovisuel. - Ø Soumission du Nguon et du Ngondo sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité ; - Ø Soumission des chutes de la lobé sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité ; Mise à la disposition du grand public du catalogue de l'inventaire général.
-------------------	---

Action 02 SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJECTIF	Protéger juridiquement les biens et services culturels								
Indicateur	Intitulé:		textes en faveur de la protection du patrimoine culturel et artistique élaborés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		16.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		18.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		18						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	12 200 000	12 200 000	10 495 000	10 495 000	10 495 000	10 495 000	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action se caractérise par une faible affectation des ressources budgétaires dans un contexte où il est pourtant nécessaire d'actualiser les textes juridiques du sous-secteur.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	Elaboration des textes juridiques du sous-secteur (cinématographie, archives) ; -Signature de textes octroyant des agréments à des musées privés ou locaux ; -Elaboration d'un fichier statistique du cinéma et des productions audio-visuelles.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Plusieurs textes et projets de textes ont été élaborés. Ils sont en cours d'appréciation au niveau de la Haute Hiérarchie.								
Perspectives 2019	Ø Le renforcement du dispositif d'encadrement juridique du domaine du livre et de la lecture ; Actualisation et vulgarisation des textes juridiques du sous secteur.								

Action 03 RESTAURATION ET AMENAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL

OBJECTIF	Rentabiliser les sites culturels								
Indicateur	Intitulé:		sites culturels rentabilisés (réhabilités ou aménagés)				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		6.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		8.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		08						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	122 000 000	122 000 000	119 089 914	119 089 914	119 089 914	119 089 914	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Mise en œuvre de la 2 ^{ème} génération de transferts de ressources dans le cadre de la décentralisation								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	55 Appuis à la conservation des musées royaux des chefferies traditionnelles au titre de ressources transférées ; Restauration du Monument des Cinquantenaires de Buéa.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Ø L'action 3 connaît un taux de réalisation de 100% Ø En outre, les appuis aux Musées royaux sont décentralisés (110 000 000FCFA), et le MINAC ne reçoit toujours pas les rapports d'exécution physique attestant de la réhabilitation effective des structures concernées, permettant de les comptabiliser comme sites culturels réhabilités. De plus, les montants alloués aux appuis décentralisés sont encore faibles (provision inférieure à la demande). La stèle du Monument des Cinquantenaires de Buéa a été restaurée.								
Perspectives 2019	Ø Réalisation des études archéologiques sur le site de Bimbia ; Ø Accorder 42 appuis aux musées royaux de chefferies traditionnelles, Réalisation des études en vue de la réhabilitation et l'aménagement des sites culturels tels que Bimbia, Fortin de Doumé, Réserve Archéologique d'Ekounou, Monument de Buéa ;								

2018

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 182

RENFORCEMENT DE L'APPAREIL DE PRODUCTION DES BIENS ET
SERVICES CULTURELS

Responsable du programme

MBALLA ELANGA EDMOND VII

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme " Renforcement de l'appareil de production des biens et services " a pour objectif de "renforcer la contribution des biens et services culturels dans le développement économique". A ce titre, il vise à valoriser et vulgariser la culture camerounaise, redynamiser la coopération culturelle nationale et internationale, développer et promouvoir les industries culturelles et créatives.

OBJECTIF	Accroître la rentabilité et la compétitivité du sous-secteur	
Indicateur	Intitulé:	Produits culturels promus et soutenus
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	
	Année de référence:	2016
	Valeur Cible	
	Année cible:	2018
ACTIONS DU PROGRAMME		
DOTATIONS INITIALES	AE 1 528 989 300	CP 1 528 989 300
RESPONSABLE DU PROGRAMME	MBALLA ELANGA EDMOND VII,	

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le contexte de mise en œuvre du programme 182 pour l'année 2018 se caractérise par

- l'augmentation substantielle des activités culturelles soutenues ou conduites par le Ministère des Arts et de la Culture, dans un contexte de rareté des ressources.
- la mise en place des équipes dirigeantes du Musée National, des Archives Nationales et de l'Ensemble National, a permis à ces trois services rattachés de se mouvoir pour améliorer les résultats du Ministère des Arts et de la Culture.
- le déploiement de la Bibliothèque mobile, l'appui aux différents festivals communautaires, l'organisation de la Rentrée Culturelle et Artistique Nationale (RECAN) à Ngaoundéré, du Festival National des Arts et de la Culture (FENAC) à Bertoua et de la 8^{ème} Conférence Mondiale des Archives à Yaoundé.
- les activités des Services Rattachés, la célébration des journées commémoratives et la participation à diverses manifestations culturelles internationales.

S'agissant des éléments qui se rattachent au Projet de Performance des Administrations, les indicateurs de performance et les indicateurs des cibles ont été formulés. Toutefois, nous nous sommes heurtés à la difficulté de les capter, en l'absence d'une veille statistique fiable dans le sous-secteur.

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018

L'objectif du programme 182 consiste à améliorer la promotion, le soutien et l'encadrement des biens et services culturels. Ce programme répond à la nécessité de se conformer aux orientations économiques du DSCE visant à axer les actions du Gouvernement sur la croissance économique et la création d'emploi et des richesses.

Relativement au domaine de compétence du Ministère des Arts et de la Culture, il s'est agi d'accroître la quantité et d'améliorer la qualité des biens et services culturels (spectacles, livres, disques, vidéo, films, peinture, sculpture,...) en vue d'augmenter leur taux de consommation par le public, ce qui va contribuer de manière significative à la création d'emplois et à l'amélioration des conditions de vie des différents acteurs du sous-secteur.

Dans cette perspective, trois (03) actions ont été définies ; elles étaient déclinées en dix sept (17) activités et trente neuf (39) tâches au total, visant à réaliser l'objectif du programme.

Pour l'année 2018, les résultats du programme 182 sont plutôt satisfaisants avec seize (16) activités sur dix sept (17) entièrement réalisées, une (01) activité non réalisée, soit un pourcentage de réalisation de 96,15%.

Pour ce qui est de l'action 1 intitulée « **Valorisation et vulgarisation de la culture camerounaise** », les activités relatives à (i) l'organisation de la Rentrée Culturelle et Artistique Nationale (RECAN) à Ngaoundéré, (ii) l'organisation du Festival National des Arts et de la Culture (FENAC) à Bertoua, (iii) l'organisation du Salon International du Livre (SILYA) à Yaoundé, ont été réalisées. En plus, le suivi des projets C2D-Culture a été assuré. Par contre, l'activité intitulée « organisation d'un Concours National des Arts Visuels et Appliqués », n'a pas pu être réalisée.

Pour ce qui est de l'action 2 intitulée « **Redynamisation de la coopération culturelle nationale et internationale** », les activités relatives à (i) la préparation des documents techniques et tenue des réunions interministérielles du sous-secteur, (ii) l'opérationnalisation de la coopération internationale et (iii) le pavoisement des missions diplomatiques, ont été réalisées. Cependant, s'agissant de cette dernière activité, les objets ont été acquis, mais leur mise à disposition en faveur des bénéficiaires n'est pas effective.

Pour ce qui est de l'action 3 intitulée « **Développement et promotion des industries culturelles et créatives** », les activités relatives à (i) l'organisation d'un Concours Littéraire, (ii) la construction des salles de spectacles et des maisons de la culture (iii) la contribution au fonctionnement de l'Institut National des Arts et de la Culture (INAC) de Yaoundé, ont été réalisées.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE OBTENUE DU PROGRAMME 182

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	687	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	100%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 1 341 166 768	CP 1 341 166 768
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 3 085 000	Ecart CP 3 085 000
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 1 338 081 768	CP 1 338 081 768
TAUX DE CONSOMMATION	99,77 %	99,77 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Ø Organisation de la Rentrée Culturelle et Artistique Nationale (RECAN) ; Ø Organisation du Festival National des Arts et de la Culture (FENAC) à Bertoua ; Ø Organisation du SILYA à Yaoundé et d'un concours littéraire ; Ø Commémoration de Journées Internationales du sous-secteur ; Ø Organisation de la Conférence Mondiale des Archives (ICA) ; Ø Organisation de spectacles à l'occasion des fêtes officielles ; Ø Construction du Palais des Arts et de la Culture et des Maisons des Arts et de la Culture ; Ø Déploiement de la Bibliothèque mobile (Bibliobus) ; Ø Tournées internationales et prestations nationales du Ballet National ; Ø Appuis à l'organisation d'événements culturels tels : Festival des Ecrans Noirs ; Appuis à l'organisation de festivals patrimoniaux communautaires tels Ngôndô, Nguon... Il est à relever que la non réalisation de d'une activité n'a pas impacté la réalisation de la cible du programme (organisation d'un concours national des arts visuels et appliqués) il est à relever que la cible de "687 produits culturels promus et soutenus" en 2018 a été atteinte. Cependant, le non affichage des valeurs de référence et de la cible au niveau de l'application PROBMIS, ne permet pas de les renseigner dans la présentation du Programme 182.	
PERSPECTIVES 2019	Ø Organisation des événements culturels majeurs : RECAN, FESMUDAP, SAPAR ; Ø Commémoration de Journées Internationales du sous-secteur ; Ø Organisation de spectacles à l'occasion des fêtes officielles ; Ø Construction du Palais des Arts et de la Culture et des Maisons des Arts et de la Culture ; Ø Déploiement de la Bibliothèque mobile (Bibliobus) ; Ø Tournées internationales et prestations nationales du Ballet National ; Ø Participation et appuis à l'organisation d'événements culturels nationaux et internationaux Appuis à l'organisation de festivals patrimoniaux des communautés.	

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018

La performance détaillée du programme 182 se présente par Action de la manière suivante:

la performance obtenue du programme 102 se présente par l'action de la manière suivante:

Action 01 VALORISATION ET VULGARISATION DE LA CULTUREL CAMEROUNAISE								
OBJECTIF	Assurer une large diffusion de la culture camerounaise							
Indicateur	Intitulé:	rencontres culturelles organisées sous la supervision du MINAC					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 240%	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2016						
	Valeur de référence:	30.0						
	Année cible:	2018						
	Valeur Cible	50.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	120						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	947 189 300	947 189 300	664 860 318	664 860 318	664 860 318	664 860 318	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action s'est mise en œuvre dans le contexte particulier de la reconquête et de la vulgarisation de la culture camerounaise sur les plans national et international d'une part et, de l'accompagnement de l'Agence Française de Développement (AFD) dans le cadre du C2D-Culture d'autre part. Cette structure étant destinée à favoriser l'accès des collections au public, il était également question de favoriser un meilleur apport de la culture dans les ressources de l'Etat.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	Ø Organisation de la RECAN, FENAC, SILYA, ICA ; Ø Appui à l'organisation de plusieurs évènements culturels et festivals patrimoniaux ; Acquisition permanente des ouvrages pour la Centrale de Lecture Publique.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Ø Organisation de la Rentrée Culturelle et Artistique Nationale (RECAN) ; Ø Organisation du Festival National des Arts et de la Culture (FENAC) à Bertoua ; Ø Commémoration de Journées Internationales du sous-secteur ; Ø Organisation de la Conférence Mondiale des Archives ; Ø Organisation de spectacles à l'occasion des fêtes officielles ; Ø Prestations du Ballet National au Cameroun ; Festival des Ecrans Noirs. La performance exceptionnelle (240%) par rapport aux prévisions (100%) s'explique par le fait que tous les évènements culturels ayant bénéficié de l'accompagnement du MINAC ont été mentionnés dans le bilan. Par ailleurs, il convient de noter qu'un engouement évident est observé au niveau des communautés concernant l'organisation de plusieurs festivals partimoniaux à caractère identitaire..							
Perspectives 2019	Pour atteindre l'objectif de l'action, au-delà des évènements culturels du MINAC (RECAN, FESMUDAP, SAPAR) et des promoteurs privés (Ecrans Noirs...) ou des communautés (Ngondo, Nguon, Tokna-Massana, Mvet-Oyeng...), il est prévu l'institutionnalisation et la célébration de la journée du livre camerounais.							

Action 02 REDYNAMISATION DE LA COOPERATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE								
OBJECTIF	Promouvoir les échanges culturels nationaux et internationaux							
Indicateur	Intitulé:		Rencontres culturelles nationales et internationales ayant connu la participation du Cameroun				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		13.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		20.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		20					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	10 500 000	10 500 000	8 999 000	8 999 000	8 999 000	8 999 000	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	Ø Implication des représentations diplomatiques et consulaires dans la promotion culturel du camerounais ; Ø Participation du Cameroun aux travaux de la 42 ^{ème} session du Centre du Patrimoine Mondial Ø L'organisation de la Conférence Mondiale des Archives à Yaoundé ; L'accroissement de l'intérêt pour la culture camerounaise à l'étranger.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Acquisition des œuvres d'art à exposer dans les représentations diplomatiques, consulaires et organismes internationaux							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Ø Tournées internationales du ballet national ; Des efforts sont faits pour assurer une diplomatie de présence à travers la participation aux rencontres et réunions statutaires internationales.							
Perspectives 2019	La mise à disposition des œuvres est envisagée pour les années 2019 et 2020.							

Action 03 DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES									
OBJECTIF	Améliorer la productivité et accroître la rentabilité du soussecteur								
Indicateur	Intitulé:		Entreprises culturelles et créatives structurées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		207.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		250.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		250						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	571 300 000	571 300 000	667 307 450	667 307 450	667 307 450	667 307 450	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Face aux nombreuses sollicitations des promoteurs d'industries créatives auxquelles le MINAC doit apporter des réponses, et compte tenu de l'envergure et de l'émulation observées dans la création des entreprises culturelles, il s'est avéré nécessaire de procéder au développement des infrastructures culturelles qui deviendront des cadres d'expression et de promotion des industries créatives. D'où les projets de construction d'un Palais des Arts et de la Culture à Yaoundé, ainsi que des Maisons de la Culture dans diverses localités.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Ø Construction salle des spectacles (Palais des Arts et de la Culture) ; Ø Construction des maisons de la Culture ; Contribution à l'organisation d'un concours littéraire.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Ø Le MINAC s'attache à mettre en service une structure de formation des professionnels des Arts et de la Culture (INAC); Construction du Palais des Arts et de la Culture et des Maisons des Arts et de la Culture.								
Perspectives 2019	Ø Poursuivre et intensifier les tournées de l'Ensemble National ; Ø Poursuivre et intensifier les appuis aux créateurs culturels ; Ø Poursuivre les constructions des infrastructures en cours, puis engager d'autres ; Organiser un concours littéraire national.								

2018

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 183

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR
ART ET CULTURE

Responsable du programme

MOUHTAR OUSMANE

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme "**Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur des arts et de la culture**" a pour objectif « **d'améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes** ». Il vise la coordination et le suivi des activités des services, le développement de la chaîne PPBS et des outils de politique, l'amélioration du cadre et des conditions de travail, le développement des ressources humaines, le contrôle, l'audit et la communication.

OBJECTIF	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes	
Indicateur	Intitulé:	taux de réalisation des activités budgétisées au sein du ministère des arts et de la culture
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	76.91999816894531
	Année de référence:	2015
	Valeur Cible	100.0
	Année cible:	2018
ACTIONS DU PROGRAMME		
DOTATIONS INITIALES	AE 2 501 300 000	CP 2 501 300 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	MOUHTAR OUSMANE,	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Ce programme vient en appui aux deux autres programmes techniques, et en ligne de mire, la consolidation des acquis du Ministère des Arts et de la Culture dans sa quête de satisfaction des acteurs du sous-secteur arts et culture.

Le **Programme 183** s'est exécuté dans une conjoncture caractérisée par la baisse des revenus de l'Etat, l'inadéquation entre les objectifs assignés au département et les moyens attribués. En effet, il était attendu du Ministère des Arts et de la Culture d'assurer le développement des arts et de la culture, activité qui pour certains pans se manifestent le mieux dans l'arrière-pays ou tout au moins en région. Fort opportunément, le Ministère des Arts et de la Culture a déployé, il y a un an, sa représentation dans les départements, ce qui met en perspective les possibilités de suivi et d'accompagnement des acteurs du sous-secteur et préfigure d'un maillage territorial satisfaisant.

La faible appropriation de la réforme budgétaire, plus précisément l'implémentation de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), l'apprentissage par les responsables, des principes et procédures du nouveau mode de gestion par les acteurs de la chaîne PPBS est encore d'actualité au MINAC. Les concepts de la gestion axée sur les résultats tels que la maturation des projets, la chaîne de responsabilité, la production en temps opportun des rapports détaillés d'activité sont là quelques activités caractéristiques dont la pleine maîtrise est en cours au MINAC.

La non finalisation de la mise en place de certains Services Rattachés elle aussi s'avère être un

élément important du contexte. Certaines structures rattachées ont encore besoin des personnels du MINAC pour mener à bien leurs activités. Pour certaines, elles viennent tout juste de connaître leur Directeur. C'est le cas des Archives Nationales, du Musée National et de l'Ensemble National.

Le Programme 183 s'est aussi exécuté dans un contexte de résurgence du contentieux relatif au droit d'auteur et droits voisins du droit d'auteur ainsi qu'au déficit notoire du matériel roulant.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018

Pour ce qui est précisément du Programme 183, sur les 26 Activités budgétisées, 25 ont été réalisées soit un taux d'exécution de 96,15%.

Du point de vue de l'évolution des indicateurs d'Action et du Programme, le Programme 183 a enregistré une performance améliorée.

La mise en œuvre des activités budgétisées dans ce programme ont notamment permis une synergie plus accrue entre les différentes structures du Ministère. Les réunions de coordination et autres réunion de suivi et de mise en œuvre des activités ont fortement contribué à cela. C'est par exemple le cas des marchés pour la construction des Délégations Régionales ou le gros œuvre de la construction des bâtiments des Délégations Régionales est achevé, de l'extension du bâtiment central du Ministère des Arts et de la Culture qui ont connu une bonne exécution. La redynamisation du Musée National grâce à l'implication de plusieurs structures du MINAC a permis un rayonnement de cette structure.

Le fonctionnement de la Chaîne PPBS a été effectif. Tous les documents produits de l'activité de ladite Chaîne ont été élaboré, permettant ainsi au MINAC de présenter au parlement un Projet de Performance des Administrations correcte.

Il est important de faire mention du renforcement des capacités des personnels. Il s'agit là d'une nécessité, compte tenu des nouveaux personnels qui sont affectés au MINAC. Cela devrait améliorer qualitativement le service aux usagers.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	96,15%	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	96,15%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 2 226 431 604	CP 2 226 431 604
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 274 868 396	Ecart CP 274 868 396
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 2 226 431 604	CP 2 226 431 604
TAUX DE CONSOMMATION	100 %	100 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Le résultat obtenu est fortement lié au fait qu'il s'agit du programme support qui a permis la réalisation de la performance globale du MINAC: - La coordination et le suivi des activités des services ont été assurés; - La Chaîne PPBS a bien fonctionné;	

	- L'amélioration des conditions de travail a été assurée; - Des renforcements de capacité des personnels ont eu lieu; - Des missions d'inspection des services ont eu lieu; - La communication des activités du MINAC a été assurée.
PERSPECTIVES 2019	- Révision de certains indicateurs pour plus de pertinence. - Poursuite de l'effort dans le renforcement (et l'amélioration des conditions de travail) des moyens d'accompagnement du sous-secteur. - Mise en place d'un mécanisme de remontée d'information, pour faciliter la production des données statistiques fiables - Elaboration de la stratégie de développement du sous-secteur arts et culture - Elaboration du manuel des concepts du sous-secteur et du schéma directeur statistiques du MINAC.

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018

La performance détaillée du programme 183 se présente par Action de la manière suivante:

Action 01 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES

OBJECTIF	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du MINAC								
Indicateur	Intitulé:		Réunions de coordination tenu par an				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 92.30%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		44.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		52.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		48						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	998 560 000	998 560 000	879 113 175	879 113 175	879 113 175	879 113 175	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Ø Faiblesse de l'enveloppe budgétaire du MINAC, Procédure d'acquisition du carburant très lente								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Ø Suivi et monitoring de l'action culturelle dans les services déconcentrés ; Définition et mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'art et de culture.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Toutes les Activités de l'Action ont été réalisées. Ce sont pour l'essentiel des activités de fonctionnement et de routine. Ce qui justifie en partie le taux de consommation des crédits qui se situe à 100%. Ces crédits ont été affectés à l'acquisition du nécessaire au fonctionnement courant des services.								
Perspectives 2019	Poursuite et suivi des activités de l'Action								

Action 02 DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE PPBS ET DES OUTILS DE POLITIQUE

OBJECTIF	Inscrire l'activité du MINAC dans une logique de planification								
Indicateur	Intitulé:		Documents de planification élaborés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		6.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		6.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		6						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	36 000 000	36 000 000	16 599 904	16 599 904	16 599 904	16 599 904	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Ø Difficile appropriation de la réforme budgétaire Ø Absence de motivation pour les acteurs de la chaîne Mauvaise évaluation de la cible de l'indicateur								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Le fonctionnement de la chaine PPBS a été assuré ainsi qu'il suit : Ø CDMT élaboré Ø Rapport de Programmation élaboré Ø RAP 2017 élaboré Ø Rapport de la chaine des résultats élaboré PPA élaboré								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Ø La performance de cette action est liée au contexte de mise en œuvre. Ø Elaboration du CDMT Ø Elaboration du Rapport de Programmation Ø Elaboration du RAP Ø Elaboration du rapport de la chaine des résultats Elaboration du PPA								
Perspectives 2019	Ø La poursuite de l'activité et formation des acteurs à la GAR (Gestion Axée sur les Résultats), La modification de l'indicateur nous permettra de mieux évaluer cette action.								

Action 03 AMÉLIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

OBJECTIF	Doter les personnels d'infrastructure et d'outils adéquats								
Indicateur	Intitulé:		Doter les personnels d'infrastructures et d'outils adéquats				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 70%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		5.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		10.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		7.0						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	1 085 000 000	1 085 000 000	1 012 566 339	1 012 566 339	1 012 566 339	1 012 566 339	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Insuffisance des équipements et outils de travail au MINAC								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Ø Acquisition d'un minibus et d'un groupe électrogène ; Ø Poursuite de la construction des Délégations Départementales/Maisons de la Culture, ainsi que des Délégations Régionales; Ø Extension du bâtiment central du MINAC. Equipement des Services Centraux en mobilier de bureaux								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Un minibus, un groupe électrogène et du mobilier de bureau ont été acquis pour les services centraux. La Délégation Régionale de l'Est a connu la finalisation des travaux. Les Délégations Départementales suivantes ont connu la 1ère phase des constructions: Mayo-Sava, Nkam, Hauts-Plateaux. Ainsi, toutes les activités prévues ont été réalisées. Cependant, l'étroitesse du budget n'a pas permis de réaliser tout ce qui était souhaité. En effet, les besoins en infrastructures et en équipements sont importants au MINAC.								
Perspectives 2019	La poursuite des constructions des délégations régionales et départementales, ainsi que la modernisation des services centraux et déconcentrés								

Action 04 DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF	Accroitre qualitativement et quantitativement les ressources humaines								
Indicateur	Intitulé:		Accroitre qualitativement les ressources humaines				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		20.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		30.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		30						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	347 240 000	347 240 000	302 500 383	302 500 383	302 500 383	302 500 383	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Ø La formation des responsables ordonnateurs de crédit à la gestion matière Ø Le renforcement de capacités des acteurs de la chaîne PPBS Ø La gestion décentralisée de la solde du personnel des administrations publiques Ø La migration vers le SIGIPES II la maitrise approximative de la rédaction administrative par les personnels								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Ø Renforcement des capacités du personnel Ø Formation du personnel contre le trafic illicite des biens culturels								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Ø les prévisions se focalisaient seulement sur les formations de type spécifique dans le domaine des arts et de la culture La venue d'une nouvelle version de SIGIPES								
Perspectives 2019	Améliorer par les formations les compétences techniques du personnel								

Action 05 CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE

OBJECTIF	Garantir le rendement des services et le respect de l'éthique professionnelle								
Indicateur	Intitulé:		Rapport de mission de contrôle et d'audit réalisé par an				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 50%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		2.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		4.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		2.0						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	13 000 000	13 000 000	9 659 998	9 659 998	9 659 998	9 659 998	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Ø Gestion matière des responsables ordonnateurs de crédit et éléments de justification Ø La gestion décentralisée de la solde du personnel des administrations publiques Ø La migration vers le SIGIPES II Activation des services déconcentrés dans les départements								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	Sensibilisation des personnels du MINAC en vue de l'amélioration du rendement des services et respect de l'éthique professionnelle								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Sensibilisation des personnels du MINAC en vue de l'amélioration du rendement des services et du respect de l'éthique professionnelle à travers quatre (4) missions d'inspection effectuées dans les dix (10) Régions								
Perspectives 2019	Améliorer l'assainissement des pratiques non conforme à l'éthique professionnelle								

Action 06 COMMUNICATION

OBJECTIF	Développer des outils et des moyens d'échange avec les usagers et les partenaires								
Indicateur	Intitulé:		Outils de communication et d'échanges mis en oeuvre				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		2.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		4.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		4						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	21 500 000	21 500 000	5 991 805	5 991 805	5 991 805	5 991 805	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Ø Modernisation des moyens de communication Ø Agression et montée de la cybercriminalité Recherche de l'équité dans le traitement de l'information dans nos deux langues officielles (français et anglais)								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Ø Renforcement de la visibilité des actions et activités du MINAC ; Ø Couverture médiatique de proximité ; Ø Production des catalogues bilingues des trésors des arts et de la culture ; Production d'un périodique d'information culturel bilingue.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Il y a eu les publications suivantes: - Arts et Culture Infos (01 numéro); - Trésors Arts et culture (02 numéros); - Les Grandes Figures de la Culture Camerounaise (01 numéro unique).								
Perspectives 2019	Amélioration du traitement des contenus diffusés et communication systématique avec les deux langues officielles								

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

Le bilan de mise en œuvre du PPA 2018 du Ministère des Arts et de la Culture permet d'opérer un rapprochement des résultats obtenus avec l'objectif stratégique dudit ministère, mais aussi de formuler des perspectives pour les exercices budgétaires à venir, eu égard aux leçons apprises.

Si le niveau de réalisation technique des différentes activités rattachées aux programmes 181, 182 et 183 du Ministère des Arts et de la Culture est satisfaisant, il faut reconnaître que des ajustements sont nécessaires au sein des différents programmes pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés.

Ces ajustements portent sur la définition des indicateurs pertinents qui renseignent bien sur la performance des Actions et des Programmes. La définition des indicateurs de performances, des cibles et des échéances de réalisation dans le PPA est primordiale, non seulement pour s'arrimer aux exigences du budget-programme, mais aussi pour apprécier à leur juste valeur les niveaux de performance des trois (3) programmes sus évoqués.

La réorganisation des Activités dans les différents Programmes et entre les Programmes fait aussi partie des ajustements à opérer. Cela devrait garantir une meilleure lisibilité de l'action du département mais surtout une cohérence dans le suivi de cette action

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

Afin de contribuer à la réalisation de l'objectif suivant assigné au secteur social de manière générale : « permettre aux populations de satisfaire leurs besoins essentiels, de jouir de leurs droits fondamentaux et d'assumer leurs devoirs, parmi lesquels le droit à la culture, d'une part, et l'obligation de protéger les biens culturels à transmettre aux générations futures, d'autre part. », et plus spécifiquement atteindre son objectif stratégique qui consiste à : « **promouvoir et consolider une culture au service du développement humain et de l'unité nationale** » le Ministère des Arts et de la Culture a axé son action sur : la reconstitution de la mémoire collective nationale ; la sauvegarde et la protection du patrimoine culturel et artistique ; la vulgarisation de la culture camerounaise ; le renforcement de l'offre des biens culturels ; la coopération culturelle ; la valorisation de la culture camerounaise.

Ø **La reconstitution de la mémoire collective nationale** : Les Activités de reconstitution de la mémoire collective nationale ont permis de répertorier des biens culturels d'une valeur importante. L'activité d'inventaire dans les régions de l'Adamaoua et de l'Est, a permis l'identification de 100 biens et éléments du patrimoine culturel.

Ø **La restauration et l'aménagement du patrimoine culturel et artistique** : Cette Action a permis la réhabilitation de certains musées d'intérêt local, l'aménagement de la Réserve A du Musée National et la restauration partielle du Monument des Cinquantenaires de Buéa.

Ø **La valorisation et la vulgarisation de la culture camerounaise** : les activités mises en œuvre dans ce domaine ont permis en 2018 de mettre en valeur un élément hautement important du patrimoine culturel qu'est le Musée National.

Par ailleurs, d'autres activités ont été menées dans ce cadre. Il s'agit notamment de

l'organisation d'évènements culturels d'envergure tels la RECAN, le SALYA, le FENAC, l'ICA. Par ailleurs, les services rattachés du Ministère des Arts et de la Culture ont assuré de manière significative la diffusion du patrimoine culturel camerounais à l'instar des documents d'archives, des productions littéraires et artistiques.

La coopération culturelle : elle a surtout permis l'acquisition d'objets d'art destinés au pavoisement des représentations diplomatiques et organismes internationaux au Cameroun et à l'étranger.

3.2. LEÇONS APPRISES

Ø Sans une définition d'activités pouvant permettre l'atteinte des objectifs à l'intérieur des actions, il est difficile d'atteindre le niveau de performance que l'on s'est fixé et de remplir par conséquent ceux assignés au sous-secteur par le DSCE.

Ø Il est difficile de mesurer les résultats sans connaître la situation initiale des indicateurs et les cibles.

Ø La définition des indicateurs doit être précise. Une fiche d'indicateurs doit accompagner chaque indicateur, afin de préciser clairement l'objectif qu'il permettra de mesurer ainsi que les informations à collecter pour son évaluation et son mode de calcul.

Ø A défaut de la mise en place d'un système de collecte de données statistiques et la diffusion permanente desdites données, il est mal aisé de mesurer la progression ou la régression du MINAC par rapport à son objectif stratégique.

Ø Les objectifs assignés aux Actions et Programmes doivent s'inscrire dans un horizon triennal avec des échéances intermédiaires. Ce qui facilitera le suivi annuel de la performance des Actions et des Programmes.

3.3. PERSPECTIVES 2019

Ø La poursuite de l'inventaire général du patrimoine culturel dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord ;

Ø La dématérialisation des archives ;

Ø La poursuite de la réhabilitation et de l'aménagement des sites culturels et historiques ;

Ø La poursuite de la construction des infrastructures culturelles ;

Ø La conduite d'activités en vue de la relance de l'industrie cinématographique ;

Ø La définition des indicateurs SMART ;

Ø La précision des cibles ;

Ø Mettre en place un système de collecte de données statistiques dans le sous-secteur arts et culture ;

Ø La mise à jour permanente du fichier solde et personnel du MINAC.